

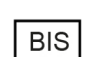
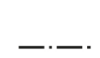
LEGENDE DISPOSITIONS STRASBOURG

PLAN DE ZONAGE

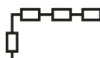
ZONAGE

-  Limite commune
-  Limite de quartier
-  Limite de zone
- UB3** Désignation de la zone
- SMS1** Désignation du secteur pour la mixité sociale (cf. règlement écrit)
- STL1** Désignation de servitude de taille de logement (cf. règlement écrit)
- 12mET** Hauteur maximale autorisée des constructions à l'équip de toiture
- 15mHT** Hauteur maximale autorisée des constructions hors toit
-  Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

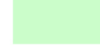
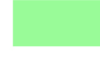
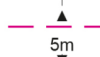
EMPLACEMENTS RESERVES

-  Emplacement réservé et emprise
-  Emplacement réservé pour la mixité sociale
-  Emplacement réservé pour la mixité sociale
-  Emplacement réservé pour la mixité sociale
-  Emplacement réservé pour la mixité sociale
-  Emplacement réservé pour la mixité sociale
-  Emplacement réservé pour la mixité sociale
-  Emplacement réservé pour la mixité sociale

AUTRES DISPOSITIONS

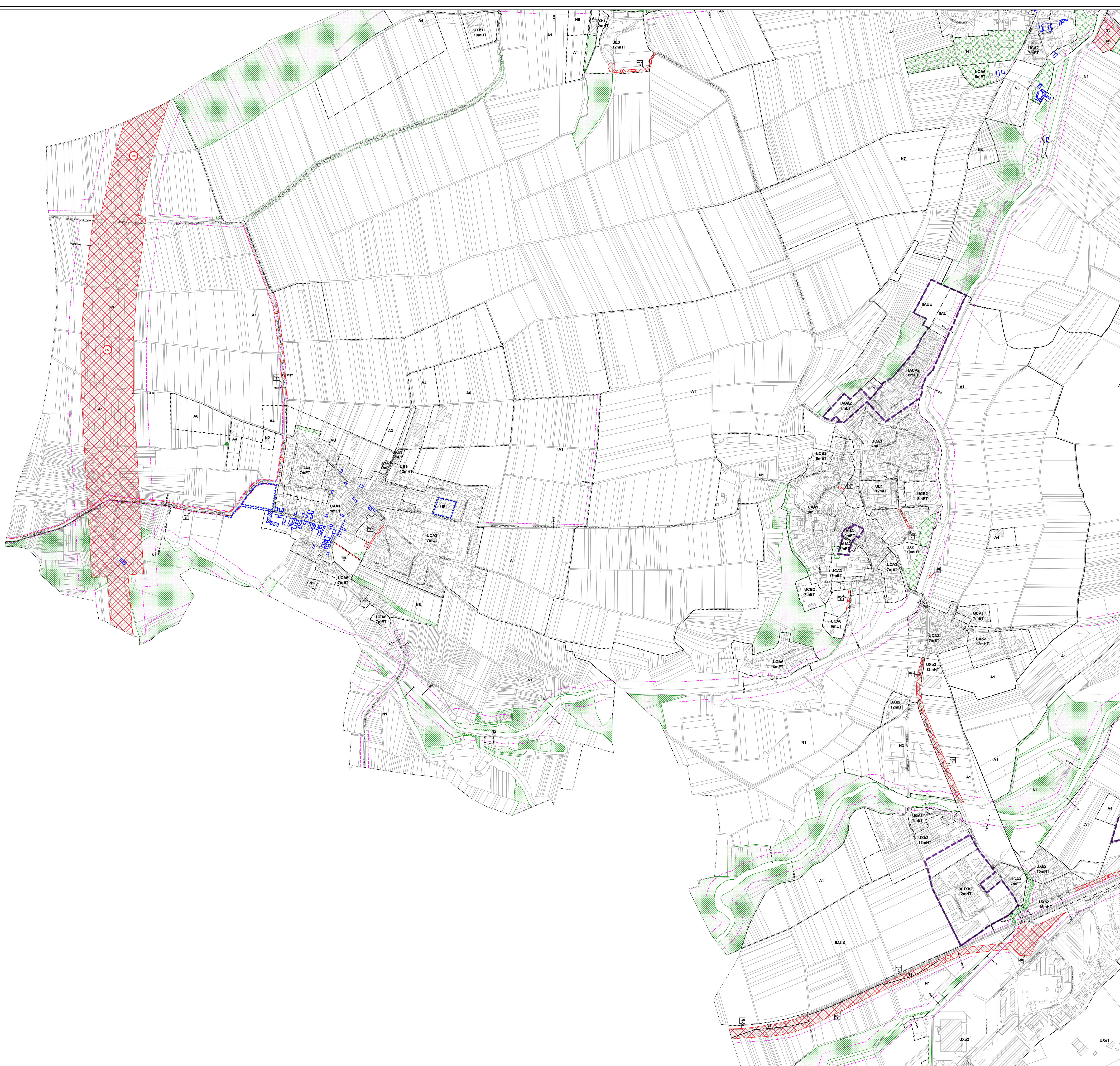
-  Projet d'Aménagement Global
-  Secteur dans lequel les constructions nouvelles de logements sont à usage exclusif de résidence principale (L151-14 à C3)

REPERAGE GRAPHIQUE

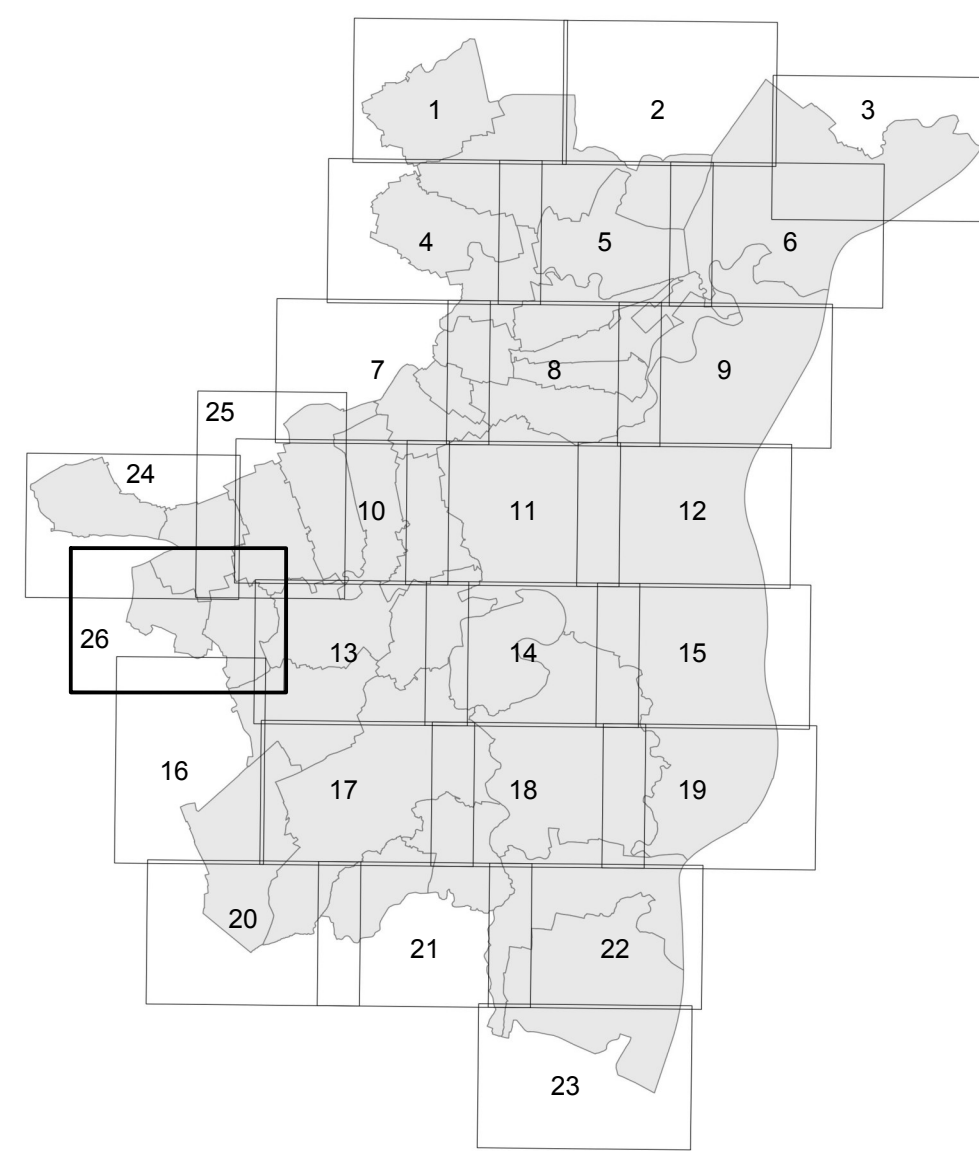
-  Périmètre de la Ceinture verte - périmètre élargi
-  Périmètre de la Ceinture verte - loi de 1990
-  Espace boisé classé
-  Espace contribuant aux continuités écologiques
-  Espace planté à conserver ou à créer
-  Jardin de devant à conserver ou à créer
-  Alignement d'arbres à conserver ou à créer
-  Arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
-  Marge de recul et cote
-  Bande constructible et cote
-  Ensemble d'intérêt urbain et paysager
-  Bâtiment exceptionnel
-  Bâtiment intéressant
-  Ensemble de façades remarquables
-  Clôture soumise à dispositions particulières
-  Ligne de construction
-  Secteur de point de vue et cote altimétrique de construction
-  Périmètre d'OAP sectorielle (les OAP thématiques s'appliquent à l'intégralité du périmètre de l'EMS, sauf l'OAP Ceinture verte)

Nota 1 : certains éléments de la légende peuvent ne pas figurer sur le plan

Nota 2 : veuillez penser à consulter les autres plans ou cartes du document, notamment ceux présents en annexe du PLU
Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg - Règlement graphique - Plan de zonage



PLAN LOCAL D'URBANISME



6. REGLEMENT GRAPHIQUE

6.1. PLAN ZONAGE

ADEUS

Strasbourg.eu
eur métropole